

PERMANENCES ET MUTATIONS RELIGIEUSES EN CATALOGNE DU NORD APRÈS LE TRAITÉ DES PYRÉNÉES

Ramon Sala

Universitat de Perpinyà-Via Domícia

RÉSUMÉ: Du traité des Pyrénées à la fin du XVIII^e siècle, la remarque du prélat se vérifie devant la mort, l'acte de foi, le plus beau peut-être, après la longue attente de Dieu durant la vie terrestre. Face au changement survenu en 1659, la catalanité de ce nord catalan devenu un sud français est, comme l'écrivait Fernand Braudel à propos de l'histoire, « une réalité que le temps use mal et véhicule très lentement ». En définitive, sur la longue durée, les mutations religieuses, initiées par un épiscopat français réformateur, pèsent moins que les permanences vernaculaires.

MOTS-CLÉS: Religiosité, Église, population, mort, Roussillon, Catalogne.

Le clergé...

L'intendant de la province du Roussillon écrit en 1699 : « il y a peu de provinces dans le Royaume où il y ait tant de prêtres qu'en Roussillon ». Cette observation perdure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.¹

Le clergé séculier (450 membres en 1723) est dominé par les chanoines, « la portion la plus noble du clergé », en résidence à Perpignan : 24 chanoines à Saint Jean, 14 à Notre Dame de la Réal. On compte en Roussillon 21 communautés ecclésiastiques : 73 résidents à Saint Jean pour 130 bénéficiaires, 25 à la Réal, 16 à Saint Jacques, 9 à Saint Matthieu. Avec 123 prêtres, Perpignan rassemble plus de 28 % des séculiers. Mais la province compte aussi d'importantes Révérendes Communautés dont les effectifs dépassent parfois la vingtaine de membres : Céret, Arles, Prats-de-Mollo dans la vallée du Tech ; Prades, Ille, Millas, Vinça, Villefranche de Conflent dans la vallée de la Têt ; sur la côte : Canet et Argelès, dans les Aspres : Thuir et Bouleternère. Dans la vallée de l'Agly : Rivesaltes et Pia. L'encadrement clérical en Roussillon : 1 prêtre pour 136 habitants est bien supérieur à celui de nombreux diocèses du Royaume.

Le clergé régulier (250 hommes et 120 femmes) se concentre à Perpignan dans la proportion des deux tiers : 13 couvents d'hommes et 4 couvents de femmes : « les dames chanoinesses de Saint Sauveur (*les monges riques* : des filles de la noblesse locale), les clarisses installées au XIII^e siècle, les dominicaines en 1612, les enseignantes de Béziers en 1660. Perpignan est une « cité monacale ». Frères mineurs et frères prêcheurs y sont présents depuis la première moitié du XIII^e siècle. L'arbre franciscain a poussé ses racines dans l'espace et dans le temps : Villefranche de Conflent (1279), Ille-sur-Têt (1450), hors les murs de Perpignan en 1441 : le couvent de l'Observance ; sur la rive gauche de la Basse, en 1580, les capucins présents également à Thuir, Prades, Vinça, Elne, Céret où dans ce dernier bourg s'installent les carmes en 1648. Plus élitiste, l'ordre dominicain s'est implanté hors Perpignan dans une seule localité : Collioure. Mais pensée dominicaine et spiritualité franciscaine ont gagné le cœur des Roussillonnais attachés aussi aux ordres plus anciens : bénédictins, cisterciens, augustins, mercédaire, grands carmes ou tout nouveaux : minimes, carmes déchaux, jésuites, augustins réformés : « les petits pères » du couvent de Sainte Monique appelés par Louis XIII au service des résidents « français », soldats notamment.

A Perpignan, les couvents et les moines appartiennent au paysage urbain et à la vie de la cité. Davantage au XVII^e qu'à la fin du XVIII^e siècle. Car à la fin de l'Ancien Régime, il y a inversion des effectifs : le clergé séculier a doublé : 800 membres environ, (40 chanoines, 556 bénéficiaires, 211 curés et vicaires). Le clergé régulier : 143 moines et une centaine de religieuses lesquelles ont mieux résisté. Le diocèse d'Elne ressemble alors à tous les diocèses de France où « l'Eglise gallicane rassemble ses prêtres autour de l'évêque ».²

Or le Roussillon est un pays d'obédience, de tradition ultramontaine. L'instabilité épiscopale caractérise la première moitié du XVII^e siècle : 12 évêques se succèdent de 1600 à 1640. Après une longue vacance (1640-1669), survient, avec l'annexion, la nomination de prélats français : le parisien Louis Habert de Montmort (1682-1695), le normand Jean Hervieu Basan de Flamenville (1695-1721). L'un et l'autre gardent le même vicaire général François Desprès, originaire du Quercy.

1. Raymond SALA, *Dieu, le Roi, les Hommes, Perpignan et le Roussillon, 1580 – 1830*, Perpignan : Ed. Trabucaire, 1996, livre III, chapitre 2 : « Les hommes de Dieu », p. 319-417.

2. Bernard PLONGERON, *La vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris : Hachette, 1974.

La Réforme catholique ...

On sait combien l'application de la réforme catholique définie au Concile de Trente fut longue et difficile. Enric Moliné a recensé dans le diocèse d'Urgell 14 synodes au XVI^e siècle dont celui de 1585 de l'évêque Moncada et le mandement de 1557 de l'évêque Perez Garcia aux 54 ordonnances.³ En Roussillon, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'évêque Pierre Martyr Coma (1568-1578) est l'auteur d'un manuel du bon prêtre : le *Directorum Curatorum*. Son lointain successeur, l'un des derniers évêques hispaniques, le mercédaire Gaspar de Prieto (1635-1637) donne, le 23 septembre 1637, un mandement qui reprend les thèmes du prélat de *la Seu d'Urgell*, (rédigés en 1557 !). Car, les mœurs du clergé ne sont toujours pas conformes à l'esprit du concile, comme l'atteste dans le diocèse d'Elne et ailleurs, le comportement des clercs tout au long du XVII^e siècle.

Le mandement de 1637 ordonne *una general inquisicio o solemne visitacio y scrutini de la vida y costums de tots sos subdits aixi ecclesiastics com seculars*.⁴ Le clergé, *llum y espill de sos parroquians*, doit être repris en main dans sa tenue (*habits condecents, corona feta y barba rasa*), dans sa conduite en société avec toute une série d'interdits : jeux, danses, taverne, concubinage, port d'armes, professions mercantiles..., dans son ministère avec le rappel de l'impératif sacramentaire et l'enseignement du catéchisme : *la doctrina cristiana*. Il faut réformer le clergé pour remodeler le fidèle. La décence s'impose au prêtre, dans l'église et dans le cimetière, dans tous les lieux sacrés profanés par *fires, mercats, balls, dinars, col·lacions, jocs, representacions indecents, vetlles de nit...* Décence des fidèles soumis aussi à toute une série d'interdits : blasphème, travail du dimanche et des jours de fêtes, concubinage, polygamie ou polyandrie, péchés du lit conjugal avec leurs conséquences : l'infanticide par suffocation ou avortement. Des fidèles soumis enfin à l'obligation sacramentelle avec la recommandation suivante : « *la lloable consuetud de la frequencia dels sacraments de confessio y comunio* ».

La mort du prélat, le 30 octobre, un mois après son mandement, vingt années de guerre (1639-1659) et la vacance du siège épiscopal ont retardé l'application du programme de Gaspar de Prieto. Une exception –toujours – limitée dans le temps (1633-1647) et dans l'espace : les 15 paroisses qui dépendent de l'abbaye de Saint Michel de Cuixa. Sous la plume de l'abbé Salaberdanya, les *cartells* de visites sont explicites : obligation de résidence et enseignement du catéchisme ordonnés au recteur de Catllar. La vie sacramentaire des fidèles exige l'instruction religieuse des sage-femmes pour le baptême ou à défaut l'ondoiement des nouveaux-nés, un confessionnal, le luminaire auprès du Saint Sacrement avec « une boîte dorée » pour la Réserve, la bénédiction nuptiale à l'église : que les époux fassent bénir leurs épouses dans les deux mois, ordonne l'abbé qui semble redouter le concubinage. L'abbé insiste sur la décence des lieux sacrés : église et cimetière d'où il faut chasser poules, chèvres et autres « animaux immondes ». L'abbé de Saint Michel est habité par l'esprit du Concile qui fait de la Rédemption le dogme central de la Réforme tridentine. La croix devient, à la suite de Bérulle, le grand livre du chrétien, unique savoir dont Saint Paul se déclarait fier. L'abbé Salaberdanya le sait bien qui interdit que les croix de cire placées sur les cadavres soient jetées dans la terre pour y pousser sans donner de fruit ! L'abbé de Saint Michel appartient à l'Eglise savante, l'Eglise des ordres religieux qui sont les fers de lance de la Réforme catholique. Les dominicains contrôlent l'université. Les jésuites ont été appelés en 1600 pour relever le niveau des études secondaires.

Une nouvelle donne...

Mais l'annexion n'est guère favorable au clergé régulier. Clarisses et dominicaines sont exilées au *Principat*. Les couvents sont rattachés à des provinces ecclésiastiques françaises. De retour d'exil, en 1660, Mère Antigo (1602-1676), abbesse de Sainte Claire, obtient le rattachement de son couvent à l'ordinaire. L'introduction de moines français (50 pour cent des effectifs, souhaités par le nouveau pouvoir) provoque des tensions parfois très vives avec les religieux autochtones, chez les dominicains notamment « despotiques » et pire que « les miquelets de Vic », selon un rapport de l'intendant (1714). Les moines de l'abbaye de Saint Génis des Fontaines, unie à Montserrat, « persécutent » leur supérieur « français » : Dom Louis Font qui rappelle les malheurs de ses prédécesseurs : Dom Torner expulsé en 1710, Louis Mercier « outragé » en 1709.

Le déclin des ordres religieux à Perpignan et dans la province se poursuit pendant tout le XVIII^e siècle. La baisse des effectifs est continue : 54 moines en 1769 contre plus de 160 en 1723 à Perpignan ; 76 religieuses contre 116 dans le même intervalle. Le clergé régulier ne rassemble plus que 23% des ecclésiastiques roussillonnais contre 47% un demi-siècle auparavant. Ainsi, se réalise une rupture avec le passé hispanique de la province qui accordait aux moines la première place dans le clergé diocésain. Dominicains et franciscains se sont effacés devant les jésuites qui ont formé des prêtres éclairés « à la française », sous l'autorité des évêques français, lesquels désormais ont le monopole de l'action pastorale. Le clergé régulier n'est plus qu'un complément du clergé diocésain,

3. Enric MOLINÉ, « Els sínodes d'urgell del segle xvi i la reforma catòlica », *Urgellia*, 10, La Seu d'Urgell, 1990-1991, p. 407-467.

4. Archives Départementales des Pyrénées Orientales (ADPO) G13.

ce qui était déjà la règle dans le diocèse de La Rochelle au xvii^e siècle. Sur ce point, le diocèse d'Elne ressemble à la plupart des diocèses du Royaume.

Il reste que les évêques français sont obligés de prendre en compte le particularisme de leur diocèse catalan : « un pays d'obédience dans toute l'étendue qu'elle a chez les ultramontains », écrit Mgr de Flamenville. Ce dernier adresse même en 1701 une *Requête au Roi* pour la défense et le maintien des « Usages et Constitutions qui servent de Loy dans le Roussillon », souscrits, rappelle-t-il, à Péronne le 18 septembre 1641, jurés à Barcelone en 1642 et constamment confirmés par Louis XIV depuis 1660. Mgr de Flamenville et son prédécesseur Mgr de Montmort opposent la juridiction ecclésiastique à celle du Roi et condamnent les juges laïques qui interviennent dans la juridiction de l'Eglise par « les appels comme d'abus » ... « ces usages de France » auxquels on oppose la bulle *In Coena Domini* publiée tous les ans, le Jeudi Saint, dans toutes les églises du diocèse.

Une action pastorale ... d'inspiration française...

L'adhésion de l'épiscopat à l'Eglise locale, la défense du clergé local dont les pontifes ont au moins entrepris l'étude de la langue, ont favorisé une remarquable action pastorale d'inspiration française. Après Bordeaux (1682) et avant même Paris (1696), le séminaire de Perpignan est fondé en 1688. La formation continue des prêtres passe par les assemblées synodales convoquées tous les ans par Mgr de Montmort qui fait imprimer en 1689, dans une édition bilingue catalan-français, l'*Avis pour les curés, vicaires, confesseurs et autres ecclésiastiques du diocèse d'Elne*. Il s'agit d'une copie de « l'excellent livre composé par un des plus grands prélats du Royaume en forme d'Avis pour les ecclésiastiques de son diocèse », écrit Mgr de Montmort dans sa préface. L'auteur Claude Joly (1610-1678), évêque d'Agen, est un disciple de Mr Olier, fondateur de l'école de Saint Sulpice qui fait du prêtre « un Jésus Christ vivant ». L'évêque d'Elne présente ainsi à ses prêtres l'ouvrage de l'évêque d'Agen : « je vous le présente, mes chers frères, comme un miroir fidèle qui vous découvrira tous vos devoirs et vos obligations et ce que vous avez à faire pour travailler efficacement à votre propre salut et pour procurer celui des fidèles de notre diocèse. Et afin que l'usage vous en fut plus facile, Nous l'avons fait translater en la langue naturelle de cette Province ... ». Dans sa préface, l'évêque déclare vouloir « travailler à la sanctification des ministres », la condition nécessaire pour le salut des fidèles, « la sainteté des Peuples étant comme une suite nécessaire de celle des prêtres ». Mgr de Montmort reprend les objectifs de Mgr de Prieto à partir de l'enseignement de l'Ecole française qui rassemble avec les sulpiciens : oratoriens, lazaristes, eudistes et doctrinaires dans une même conception du sacerdoce : le prêtre béruillien, sacrificateur unique, « le religieux de Dieu » (B. Plongeron).

Mgr de Flamenville n'a pas d'autre but quand il traite de « la sublime dignité du sacerdoce », dans les statuts et ordonnances synodales de 1698. La même année l'évêque fait publier son catéchisme bilingue : *Abrégé de la doctrine chrétienne en catalan et en français en faveur du peuple*, en usage jusqu'au xix^e siècle et réédité au xx^e par Mgr de Carsalade du Pont, *el bisbe dels catalans*. C'est ainsi que, de 1680 à 1720, des prélats français gallecans ont mis en pratique, en pays ultramontain, la Réforme catholique préconisée quelques cinquante ans plus tôt par un prélat castillan.

La décence à l'ordre du jour...

La décence est vraiment à l'ordre du jour, même si elle ne s'impose pas totalement. La « soutane longue » semble adoptée par le prêtre qui renonce au port d'armes et à la taverne. La maison de Dieu est l'objet de toutes les attentions : entretien des vases sacrés, des vêtements liturgiques, des fonts baptismaux, du luminaire, tenue des livres de comptes, réparations... fermeture du cimetière... La décence de la maison de Dieu et de ses prêtres a pour corollaire la décence des fils de Dieu : des fidèles remodelés par leurs nouveaux pasteurs. La danse, le jeu, la taverne constituent la trilogie maudite qui détourne les paroissiens des offices divins et que des prêtres trop zélés excluent au quotidien ouvrable ou festif. La sanctification des masses a ses limites et l'Eglise ne cesse de dénoncer « la profanation des fêtes (...) universelle dans ce diocèse » (Villelongue dels Monts 1703, Céret 1727).

Par contre, le catéchisme et l'administration des sacrements sont l'objet d'une campagne sans précédents menée avec vigueur par les évêques français. A partir des années 1680, l'enseignement de la *doctrina cristiana* est programmée dans tout le diocèse avec des sanctions pour les récalcitrants : absolution différée de 15 jours pour les parents négligents, refus de première communion, de bénédiction nuptiale ou interdiction d'être parrain ou marraine aux postulants insuffisamment instruits. C'est dire combien l'administration des sacrements est devenue une pratique courante. Plus particulièrement, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie qui sont au cœur de la Réforme catholique. L'installation de confessionnaux : « *la plancha de fusta que amaga lo sacerdot al confessionari* » (Bouleternère, 1697) montre que la confession et la « *sancta communio* » se sont généralisées.

En 1693, selon les déclarations du curé au synode d'Arles-sur-Tech, le devoir pascal fait l'unanimité à Saint-Laurent-de-Cerdans et à Coustouges qui comptent respectivement 802 et 372 âmes de communion. L'impératif sacramentel ouvre toutes les portes et s'applique notamment aux malades, aux femmes enceintes *abans del temps*

del part, aux mourants « qu'il faut aider à bien mourir ». Confesser et communier au moins aux quatre *festas anyals* (1670, Peyrestortes) est un conseil suivi d'effet à partir des années 1680.

Les comparaisons...

Ce qui n'est peut-être pas le cas dans tous les diocèses catalans. La Cerdagne « française » qui dépend toujours du diocèse d'Urgell semble le suggérer. A la *Tor* (La Tour de Carol) un « livre des confessés et des communiés »⁵ est régulièrement tenu de 1721 à 1769, bien que la mention : *tots han complert per lo any 1722*, soit portée sur le registre. Le contrôle n'en est pas moins établi jusqu'en 1769 alors que la pratique en Roussillon a disparu : des listes de confessés sont tenues à Serralongue en 1603. Un *catalogo de confessats* est signalé à Opoul en 1664. Rien de tel, semble-t-il, en l'état actuel des recherches, au XVIII^e siècle en Roussillon !

Le diocèse d'Elne se distingue de ses voisins catalans. « L'effort pour remodeler les fidèles » a, semble-t-il, une longueur d'avance en Roussillon. Mgr Baltasar Bastero, évêque de Gérone, écrit pour ses prêtres : *El Parroco en su ministerio*, en 1723 alors que Mgr de Montmort fait imprimer son *Avis...* en 1689 ! Les évêques français ont ouvert le Roussillon au bérullisme, partant au christocentrisme. L'épiscopat français exige des crucifix sur tous les autels : *posar creus als altars* (Marians, 1692) « un crucifix permanent sur chaque autel » (Villemontgouy, 1698). A Peyrestortes, en 1684, Louis de Montmort « fait reculer, *fins al canto*, l'autel de *Nostra Senyora* afin que le dit autel ne soit pas si près du maître-autel » où est conservée « la Sainte Réserve ». Le Dieu vivant de l'Eucharistie, présent dans le tabernacle, prend ses distances avec « l'humble et glorieuse vierge Marie », laquelle disparaît des invocations testamentaires à la fin du XVII^e siècle. Elle se maintient dans les testaments des diocèses catalans voisins encore au XIX^e siècle ! La piété française qui réagit contre le mariolâtrie est à l'origine du collapsus marial testamentaire. En Haut-Vallespir,⁶ la mention mariale est même rayée dans deux testaments en 1688 et en 1689. Dans la pratique, certains excès de zèle ont pu choquer : les consuls d'Elne protestent en 1712 contre leur curé, le Rd Alabert, qui « a enlevé l'image de la Très Sainte Vierge du milieu de la grade du maître-autel derrière le crucifix ... » En 1684, Mgr de Montmort avait exigé à Peyrestortes l'installation d'une croix sur l'autel de *Nostra Senyora*.

Le contraste avec la Cerdagne...

Le contraste avec la Cerdagne « française »,⁷ partant avec le diocèse d'Urgell est d'autant plus saisissant que les visites pastorales de 1715 et de 1720 rappellent la situation du diocèse d'Elne dans les années 1670-80, voire dans les décennies précédentes. La décence en effet ne s'impose pas en Cerdagne dans le premier quart du XVIII^e siècle. L'usage de la soutane logue pour la célébration de la messe, adoptée en Roussillon, est ordonné à Dorres et à La Tour. On exige, à Ur, un assistant auprès d'un prêtre pauvre et malvoyant afin d'éviter toute irrévérence envers le Très Saint Sacrement. C'est l'indécence plutôt qui caractérise la maison de Dieu : « pavement très indécent » à *Sant Pere de Cedret* où les murs menacent ruine, pavage à réparer à Osséja et à Llo où un mur est à peindre ; bancs obstruant le passage vers le chœur à Bolquère dont le presbytère est à réparer dans un délai d'un an ; « effigie » du Christ d'Osséja à restaurer, son autel à aménager afin que « ne s'attédie la dévotion ». On constate *molts defectes a la casa de Font Romeu* alors que la chapelle est bien « ornée » *amb tot lo necessari*.

Les vêtements liturgiques sont trop souvent absents : aube, surplis à Querol, chasuble blanche pour les fêtes mariales à Egat, chape pour défunts à Estavar, manque « d'ornements » à La Tour : chape verte et violette... nappes d'autel insuffisantes, une seule nappe déchirée à *Sant Pere de Cedret*, un drap noir à acquérir à Hix pour le *feretro* et l'autel pour la Semaine sainte. L'administration des sacrements souffre de l'insuffisance du mobilier liturgique : l'intérieur du tabernacle, *el sacrari* est à peindre à Saillagouse et à Eyne où il faut en outre réparer la custode ; Via doit en faire fabriquer une en argent ou « dans un autre métal décent » ; Targasonne doit faire dorer l'intérieur de la *capseta de plata* pour la Réserve du viatique. Les visites insistent aussi sur l'état des fonts baptismaux, à recouvrir à *Sant Pere de Cedret*, à doter d'un trépied quand un chaudron fait office de cuve baptismale. Ainsi à Bolquère, à Via et à Eyne.

On comprend, en fonction des dépenses indispensables, l'attention portée par les visiteurs aux revenus des paroisses. Les débiteurs sont rappelés à l'ordre. Enveitg, Vilalta, Dorres, Angoustrine, sont dans l'obligation de se procurer des livres de comptes. Les revenus des paroisses sont examinés de près : sous peine de suppression de la Réserve par le desservant lui-même (*sumir la Reserva*), Targasonne doit augmenter la pension annuelle de l'*obra* de 6 à 9 charges de blé ; les revenus d'Enveitg s'élèvent à 14 charges, ceux de Dorres à 6 et *lo comú* (la commune) en a promis 11. La paroisse de Querol est taxée à 24 livres annuelles à verser pour la Saint Michel de

5. ADPO, 79 EDT 3 et 4.

6. Raymond SALA, *Le visage de la mort dans les Pyrénées catalanes, sensibilités et mentalités religieuses en Haut-Vallespir, XVII, XVIII et XIX^e siècles*, Paris: Economica/Perpignan: CREC, 1991, p. 248.

7. Arxiu Episcopals d'Urgell (AEU), visites pastorales du Dr Simeon de Stroza (1715), du Dr Joseph Montella (1720), boîte n° 2.

septembre : 7 pour Porté, 7 pour Porta, 10 pour Querol et Corbassil. Le contrôle des comptes de la paroisse d'Ur porte sur 25 ans : de 1695 à 1720, la durée, semble-t-il, du ministère du Rd Félix Vidal.

Les visiteurs relèvent quelques points positifs : l'église nouvellement reconstruite de Villeneuve des Escaldes, la chapelle et l'autel de la confrérie du Rosaire à La Tour, la chapelle et le nouveau retable de saint Martin à Angoustrine, la chapelle de Font-Romeu ... Il reste que le bilan n'est guère satisfaisant. L'état des lieux rappelle celui des paroisses du diocèse d'Elne dans la première moitié du XVII^e siècle. Egat en 1720 est une paroisse sinistrée. Le visiteur dénonce « l'horrible indécence » du *sacrari* : « le Très Saint Sacrement est placé dans une armoire de quatre planches pourries »... les fonts baptismaux sont crasseux ...« les accessoires sont très indécents » : nappes d'autel, corporaux. Il n'y a pas de sacristie où le prêtre puisse s'habiller ou y tenir les « ornements ». La toiture de l'église est en mauvais état. Un « mandement rigoureux » exige un tabernacle dans un délai de 15 jours, l'aménagement d'une sacristie et les réparations de l'église dans un délai de 3 mois sous peine d'une amende de 3 livres par habitant. Le visiteur finit par menacer les paroisses de supprimer la Réserve et même de fermer l'église.

On comprend que le curé d'Egat soit consigné dans un couvent de *Puigcerdà* pour une retraite de 3 mois.⁸ On conçoit aussi les carences de l'action pastorale et les insuffisances de l'évangélisation des fidèles. Le visiteur dénonce, en 1715, à Saillagouse, « le peu d'application des parents à instruire et à enseigner leurs enfants ». Il exige un examen pour les futurs parrains et marraines. L'admonestation a été suivie d'effet. En 1720, le visiteur trouve « les enfants suffisamment instruits ». Ce n'est peut-être pas le cas à Hix où le curé, prié en 1715 d'enseigner la *doctrina cristiana*, est l'objet d'un scandale dans les années 1720-22. Le vicaire général de *Puigcerdà* rappelle que le curé a dû chasser deux femmes de sa maison pour des raisons que *deu dissimular ma modestia* et qu'il y a eu même récidive avec une des deux femmes.⁹

En 1720, les visites pastorales établissent un constat assez diversifié sur la catéchèse. Les enfants de Palau ne sont pas très bien instruits, ce qui conduit le visiteur à donner « une correction secrète » au desservant et à faire de « salutaires exhortations » aux parents. Par contre, « le peuple convoqué et assemblé » à La Tour est jugé « suffisamment instruit » ainsi que « les adultes de Querol », « instruits des mystères de Notre Sainte foi catholique ».

La Réforme catholique n'avance pas au même rythme d'une paroisse à l'autre. Requis en 1715 à Sainte Léocadie, à Estavar, à Dorres et à La Tour, l'examen des fiancés avant la célébration du mariage disparaît des visites pastorales en 1720. Faut-il en conclure que les mandements de 1715 ont été observés par un clergé plus responsable et des jeunes gens plus réceptifs ? Il reste sans doute beaucoup à faire mais des progrès ont été réalisés. L'effort d'évangélisation a été engagé avec une plus grande participation des fidèles. L'arbre n'a pas encore donné tous ses fruits alors que le diocèse d'Elne a pris une bonne longueur d'avance, sans pour autant avoir totalement triomphé des inévitables résistances.

L'Eglise d'Elne a valeur d'exemple...

Néanmoins, par rapport au diocèse d'Urgell, l'Eglise d'Elne a valeur d'exemple. Le visiteur épiscopal de Cerdagne le reconnaît bien volontiers. En 1764, celui-ci dénonce « *la mala conducta, el poco espíritu ecclesiastico y la total relaxacion en el estado sacerdotal* » du curé d'Odeillo *Jayme Colomer*. Suspendu, le *parroco desperdiciadissimo* devra suivre pendant deux mois « les saints Exercices » dans l'*acreditado seminario* de Perpignan.¹⁰ Adressé à l'intendant, le mandement témoigne de la régularisation des relations entre les autorités françaises et l'épiscopat de la *Seu d'Urgell* qui a concédé dans les années 1730 un official à la Cerdagne « française ». Le mandement accepte et reconnaît le séminaire « français » de Perpignan.

Par ailleurs, les objectifs des visites pastorales rappelés à Enveitg par l'évêque d'Urgell, en 1773, attestent de façon implicite du succès de la Réforme catholique dans le diocèse d'Elne. Les objectifs d'Enveitg :¹¹ « la promotion de la discipline ecclésiastique... la réforme des abus ... la disposition et la décence des ministres dans l'exercice de l'administration des sacrements et du sacrifice de la messe » ne semblent plus d'actualité en Roussillon, en avance de plus d'un siècle, si l'on se réfère au mandement de l'évêque d'Urgell, Mgr don Juan de Garzia. Donné en 1781, le document est la copie conforme de celui de Mgr Gaspar de Prieto, donné pourtant, en 1637, à Perpignan. Mêmes formules : *fer una visita general e inquisicio de la vida y costums de sos subdits*, mêmes appels à la dénonciation, mêmes objectifs. L'immobilisme caractériserait ainsi le diocèse d'Urgell, ce qui paraît peu probable. Par contre, les indices existent qui témoignent d'un décalage dans l'application de la Réforme d'un diocèse à l'autre. En Roussillon, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'évêque picard Mgr de

8. Alicia MARCET, « La Cerdagne après le traité des Pyrénées », *Du Roussillon et d'ailleurs, images des temps modernes*, Perpignan : PUP, 1993, p. 134.

9. Cf. note 8.

10. Cf. notre 7, boîte des visites n° 4 et Enric MOLINÉ, « L'autorité de l'évêque d'Urgell en Cerdagne française (1659-1803) », *Pays Pyrénéens et Pouvoirs Centraux, XVI^e - XIX^e s.*, Foix: Arch. Dép. de l'Ariège, 1993, p. 434.

11. ADPO, 181 EDT 1.

Gouy (1744-1783) abandonne la structure des procès-verbaux de visite introduits par Mgr de Flamenville et adoptée par son successeur Mgr de Lanta (1726-1743). Les rubriques numérotées : sur la doctrine chrétienne... le cimetière... les fonts baptismaux ...disparaissent des comptes-rendus moins détaillés et plus spécialisés.

De 1746 à 1775, les contrôles épiscopaux semblent préférer la truelle au goupillon : réparation des églises, des chapelles, des presbytères surtout, dans lesquels doivent s'enfermer les prêtres. On ne tolère plus le mélange du sacré et du profane. L'église, exclusivement consacrée au culte divin, doit se fermer au profane. Marginalisé dans les rapports des visites, le spirituel n'est pas oublié comme en témoignent les statuts synodaux de 1763 et de 1788. La reprise en main du clergé est une réalité qu'il n'est plus nécessaire de mentionner. C'est une évidence en Roussillon au XVIII^e siècle. Le clergé d'Elne catéchise, prêche, baptise, confesse, donne la communion, aide le malade à bien mourir et passe son temps libre dans sa bibliothèque qu'il préfère au quotidien de ses paroissiens.

La piété française...

Mais trop de zèle pastoral et trop de distance par rapport à ses ouailles peuvent conduire à des situations conflictuelles, comme l'atteste l'affaire Xaupi (1730-45) à Saint-Laurent-de-Cerdans.¹² Pour avoir voulu transformer sa paroisse en ville-couvent, le prêtre, bachelier de la Sorbonne, gallican et arnaldien, s'attire les foudres de l'évêque de Gérone, lequel, sollicité par les frontaliers des deux côtés, jette l'interdit sur tout le diocèse d'Elne. Le rigorisme jansénisant du curé coupe sa paroisse en deux camps ennemis : ses partisans, les « dévots » qui recrutent parmi les femmes et les humbles, cloutiers notamment et ses ennemis « les libertins », hommes en majorité, bourgeois et paysans. Traduit devant l'Officialité, puis devant le Conseil Souverain, mossèn Xaupi est condamné à l'exil malgré le soutien à Paris et à Perpignan de Mgr de Gouy. L'affaire Xaupi oppose la vieille religion du pays à la nouvelle piété française : « la religion épurée du royaume de Louis XIV »,¹³ comme se plaît à l'écrire un aristocrate roussillonnais en 1770.

Le catholicisme éclairé de la deuxième moitié du XVIII^e siècle a conduit les fidèles à une religion plus intériorisée. La barrière de Fitou, l'ancienne barrière du traité de Corbeil, est perméable. Elle a laissé passer avec les prélats français, les dévotions du royaume de France. Ainsi le culte du Sacré-Cœur de Jésus, lequel, depuis Paray-le Monial, a fait au moins une émule à Perpignan : l'épouse d'un conseiller, Rose de Gispert-Dulcat dont les visions et les extases sont dévoilées *post-mortem* par son directeur de conscience.¹⁴

Mais la piété française a marqué aussi bien les élites que les masses. La Réforme catholique a chassé des processions du XVIII^e siècle, à Perpignan, inventions pyrotechniques avec feux d'artifice et décharges de pétards à profusion et scènes baroques multipliant diables, péchés et vertus, chars de triomphe, géants et géantes, tarasques, *toros de fuego*, serpents cracheurs de feu...¹⁵ Les processions sont placées désormais sous surveillance militaire. Ainsi en 1740, à l'occasion de la canonisation du jésuite languedocien, Saint François Régis. Au rythme des tambours de la garnison, les jeunes gens du collège des jésuites récitent des « vers latins » et « français ». La fête populaire est devenue fête scolaire. On comprend l'offensive épiscopale dans les années 1770 contre la procession nocturne du Jeudi Saint, organisée à Perpignan par l'archiconfrérie de *la Sanch*.

La religion, fille du pays...

Néanmoins, la religion est fille du pays. Les prêtres, enfants du pays eux aussi, ont certes appris le français au séminaire mais utilisent, au quotidien, le catalan qui reste la langue du peuple malgré l'édit de 1700. Les autorités françaises ne se font d'ailleurs pas d'illusions qui demandent aux prêtres de Cerdagne d'être des « sujets loyaux », non jansénistes et... « qu'ils sachent parler et comprendre le français suffisamment ».¹⁶ La remarque est valable en Roussillon. Il suffit de consulter les registres paroissiaux rédigés dans la langue vernaculaire dans la première moitié du XVIII^e siècle, dans un français souvent laborieux dans la deuxième moitié. Sur le plan religieux, la catalanité ne s'exprime pas seulement dans la prière dans les confessionnaux et au prêche. Elle éclate sur les centaines de retables baroques sculptés et dorés par des artistes originaires pour la plupart du *Principat*. Elle fleurit à travers « le blanc manteau » d'églises, de chapelles et d'ermitages dédiés pour beaucoup à la *Mare de Déu*. Le Roussillon est aussi jardin de Marie et, culte marial et culte des saints avec les Vierges romanes et la statuaire retableière mêlent le sacré et le profane.

La catalanité est si forte qu'elle est même confortée par la frontière de 1659. Saint Isidore, le saint castillan, ambassadeur des rois d'Espagne, est confiné aux marges de la province : la Cerdagne naturellement mais aussi

12. Raymond SALA, *L'affaire Xaupi : Libertins et dévots à Saint-Laurent-de-Cerdans (1730-1745)*, coll. Història, Perpignan : Trabucaire, 1990.

13. Pierre PONSICH, « Etat militaire, ecclésiastique et politique du Roussillon (1770) », *Etudes roussillonnaises, Revue d'Histoire et d'Archéologie méditerranéennes*, tome VII, nouvelle série, Perpignan, 1987, p.115.

14. Raymond SALA, *Dieu, le Roi ...*, livre III, chapitre 1 : « La communion des saints ... sur terre », p. 310.

15. *Ibid.*, p. 307-309.

16. Peter SAHLINS, *Fronteres i identitats : la formació d'Espanya i França a la Cerdanya, s. XVII - XIX*, Vic : Eumo ed., 1993, p. 91.

le Haut-Vallespir. L'archaïque saint Gaudérique, protecteur des paysans, triomphe dans la plaine du Roussillon, où saint Isidore aujourd'hui encore est un inconnu.

L'homme devant la mort...

Les prêtres du séminaire de Perpignan ont pu infléchir la religion traditionnelle en leur qualité de passeurs habités par l'épiscopat français. Ils restent fondamentalement des mainteneurs, aussi bien dans le domaine de la religiosité comme dans celui de la spiritualité. Des milliers de testaments en témoignent.¹⁷

A l'exception du collapsus marial de l'invocation préliminaire, le testament roussillonnais ressemble au testament du *Principat*. On ne se déclare pas comme à Paris, en Provence, à Tuchan ou en Capcir du diocèse d'Alet : « bon catholique... chrétien et catholique... bon chrétien catholique apostolique et romain... ». Nul besoin d'affirmer sa catholicité, au sud des Corbières, en pays d'obédience.

Avant et après le traité des Pyrénées, le testataire en Roussillon offre ou recommande (les deux parfois) l'âme à Dieu seul, comme à Barcelone,¹⁸ à Gérone ou en Cerdagne. Contrairement à la *commendatio* parisienne, occitane ou capcinoise qui invoque après Dieu, la Vierge et les saints, la *commendatio* catalane, résolument théocentrique, s'adresse exclusivement à *l'altissim Creador*, le Très Haut Créateur tout puissant ou omnipotent, « *l'altissim Déu, lo senyor de tot lo mon ...* » Exprimée dans un petit livre de dévotion : la *Regla de Vida*,¹⁹ édité en 1755 et en usage en Roussillon pendant tout le XIX^e siècle, la logique de la Création est au cœur de la stratégie testamentaire : *Vostra es la mia anima puix la havéu creada en imatge y semblansa vostra*. La *Regla de Vida* traduit bien la certitude du salut qui appartient à la première eschatologie du jugement dernier, rassurant et collectif.

Mais à la logique de la Création, la *Regla de Vida* ajoute la Rédemption : « *Vostra es la mia anima puix la havéu redimida ab vostra sanch preciosa* ». La Rédemption introduit le Christ dans la *commendatio*, Dieu le Fils moins présent, il est vrai, que Dieu le Père. Clef de voûte de la Réforme catholique d'inspiration française en Roussillon, la Passion et les mérites du Christ sont peu explicités dans les testaments. Quand il est invoqué dans la *commendatio*, le Christ reste toujours Jésus-Dieu, davantage créateur que rédempteur, aussi bien à Perpignan qui utilise la formule christologique (Notre Seigneur Dieu Jésus Christ) dans la première moitié du XVII^e siècle que dans le Haut-Vallespir qui l'adopte tardivement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle avec quelques variantes : Notre Seigneur Jésus Christ, ou vice-versa Jésus Christ Notre Seigneur. Le sacrifice de la croix exige la demande de pardon : la *supplicatio* explicitée dans certains testaments sans pour autant nommer toujours le Christ. On supplie Dieu de faire miséricorde, d'admettre l'âme au « séjour des bienheureux ». Massivement affirmé, le théocentrisme laisse poindre ainsi ou transparaître en filigrane le christocentrisme bien présent néanmoins avec la montée des messes de *requiem*. Le sacrifice eucharistique ainsi actualisé et renouvelé introduit alors la deuxième eschatologie du jugement particulier, menaçant et solitaire, qui mène au Purgatoire.

Mais, c'est pourtant la première eschatologie de « la grande et salutaire assurance » (Pierre Chaunu) qui domine. Au point parfois de vouloir faire l'économie du purgatoire. Ainsi en Cerdagne, une pauvre mendicante d'Angoustrine postule « sur le champ pour la gloire éternelle », « dans l'instant de son département », fait-elle écrire en 1753 au sujet de son âme ; « dés sa séparation de son corps », fait préciser en 1757 un brassier d'Egat. A Perpignan, le chanoine Bernard Sabaly écrit, en 1765, dans son testament mystique : « croyant fermement comme je crois que Dieu a créé mon âme pour être un jour et pour toujours l'héritière du paradis ». Le chanoine qui n'exclut pas l'épreuve de la purgation, la mendicante et le brassier qui, au contraire, l'ignorent ne doutent pas de leur salut. Une persuasion inébranlable caractérise ainsi le testament catalan de part et d'autre d'une frontière fixée par les Etats aux « Monts Pyrénées ». Une frontière contestée, voire ignorée, même après son marquage décrété par le traité de Bayonne en 1866 : « Il n'y a pas de Pyrénées, en vérité, pour les catalans des deux côtés, il n'y en a jamais eu », déclare, en 1901, à Barcelone, l'évêque de Perpignan, Mgr de Carsalade du Pont.

Permanences...

Du traité des Pyrénées à la fin du XVIII^e siècle, la remarque du prélat se vérifie devant la mort, l'acte de foi, le plus beau peut-être, après la longue attente de Dieu durant la vie terrestre. Face au changement survenu en 1659, la catalanité de ce nord catalan devenu un sud français est, comme l'écrivait Fernand Braudel à propos de l'histoire, « une réalité que le temps use mal et véhicule très lentement ».²⁰ En définitive, sur la longue durée, les mutations religieuses, initiées par un épiscopat français réformateur, pèsent moins que les permanences vernaculaires.

17. Raymond SALA, *Dieu, le Roi...*, livre III, chapitre 3 : « L'homme devant la mort », p. 419-516.

18. Ricardo GARCÍA CÁRCEL *et alt.*, « Dossier : la mort à l'Antic Règim », *L'Avenç*, n. 78, Barcelona, 1985, p. 48-75.

19. Melchior GELABERT et Simon SALAMO, *Regla de vida*, Perpinyà : Alzine, 1802.

20. Fernand BRAUDEL, *Écrits sur l'Histoire*, Paris : Flammarion, 1969, p. 50.

